

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 mai 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'EMPLOI DES NITROSAMINES DANS LES PRODUITS ALIMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je présente une motion de nature urgente. Étant donné l'usage limité de l'azotate de soude dans le bacon imposé par le gouvernement américain à cause d'une propriété carcinogène des nitrosamines et comme le gouvernement se montre comme d'habitude peu disposé à faire connaître sa position, je propose, appuyé par le député de Lambton-Kent (M. Holmes):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclare à l'appel des motions si elle se propose de modifier l'usage des nitrosamines qui, d'après un grand nombre de personnes, pourraient menacer la santé des Canadiens.

**M. l'Orateur:** La mise en délibération d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA SUBVENTION AU CENTRE FOR EXPERIMENTAL ART AND COMMUNICATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente que j'ai signalée hier. Il s'agit des subventions considérables que le gouvernement accorde au Centre for Experimental Art and Communications, à Toronto, dont le principal porte-parole, Amerigo Marrass, a non seulement exprimé ouvertement son appui au terrorisme italien, mais déclare dans un journal de Toronto aujourd'hui que «le meurtre d'Aldo Moro n'est rien de plus qu'une diversion», et «qu'au lieu de nous lamenter et de pleurer sur Moro . . . nous devons songer à des problèmes plus

importants». Je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre demande pour la deuxième fois au premier ministre de nous expliquer en détail pourquoi le gouvernement a accordé à une pareille organisation des subventions considérables par l'entremise du secrétariat d'État et du ministère des Affaires extérieures, et surtout que le premier ministre nous dise si la déclaration indignée que le secrétaire d'État a faite à la réunion libérale qui a eu lieu au Sheraton Centre le 10 mai, représente la politique du gouvernement, lorsqu'il a dit notamment que tant qu'il sera secrétaire d'État, les dossiers du Conseil des arts du Canada qui motivent l'acceptation ou le refus des subventions ne seraient jamais divulgués aux députés qui en ont fait la demande.

**M. l'Orateur:** Est-on unanimement d'accord pour que cette motion soit mise en délibération?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES FINANCES

LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC—DEMANDE DE RETRAIT DU BILL C-56—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que tous les partis politiques de l'Assemblée nationale du Québec ont adopté hier à l'unanimité une résolution désapprouvant vivement la décision du gouvernement fédéral de remettre directement aux contribuables du Québec une partie de leur impôt sur le revenu de façon à faire fi des pouvoirs constitutionnels de la province de Québec, et étant donné que d'autres gouvernements provinciaux ont adopté une attitude analogue, tout comme les députés de l'opposition de la Chambre des communes et un nombre important de députés libéraux, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à retirer le bill C-56 dans l'intérêt national, et à présenter une nouvelle mesure législative visant à indemniser directement les gouvernements provinciaux dans le cadre de la proposition du gouvernement fédéral de réduire la taxe de vente.

**M. l'Orateur:** La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.